CONSEILLER

ACCOMPAGNER

FORMER

INFORMER

SENSIBILLISER

Rapport d'activités 2023





3

Sommaire

Rapport moral	4
L' Assemblée Générale	5
Une année d'activités	5
Union Régionale des CAUE Nouvelle-Aquitaine	6
COMMUNES ADHÉRENTES	8
CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS / AUTRES STRUCTURES	12
Démarche/partenariat	12
Urbanisme et paysage	14
Architecture et patrimoine	18
CONSEIL AUX PARTICULIERS	20
SENSIBILISATION DU PUBLIC	24
Les Journées Européennes du Patrimoine	24
Participation au Salon de l'habitat/au Carrefour des Collectivités	25
Sensibilisation des adultes/des scolaires	26
PRESSE	28
L'ÉQUIPE DU CAUE	29
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	30
BILAN ANNUEL	31

Rapport moral



C'est avec un réel plaisir que je vous adresse aujourd'hui le rapport d'activité annuel du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) pour l'année écoulée.

Ce rapport témoigne de notre engagement continu à promouvoir la qualité architecturale, paysagère et environnementale dans notre département, ainsi que nos actions pour accompagner les collectivités et les citoyens dans leurs projets.

Les défis actuels en matière d'architecture et d'urbanisme sont nombreux, incluant la performance énergétique, la qualité du «vivre ensemble», la mixité sociale et urbaine, la densité urbaine, ainsi que la préservation de la biodiversité. Parallèlement, la situation financière des collectivités locales exige des investissements mesurés et réfléchis, renforçant ainsi le besoin d'une réflexion en amont des projets

Dans ce contexte, le CAUE apporte son expertise pluridisciplinaire, englobant l'architecture, l'urbanisme, le paysage, l'environnement et bien d'autres domaines. Cette approche globale nécessite une coordination efficace avec les autres acteurs du territoire corrézien, ainsi le CAUE joue un rôle fondamental en favorisant la concertation entre ceux-ci.

Afin d'optimiser notre contribution dans cet écosystème, nous avons entamé une réflexion avec nos partenaires pour identifier les moments propices où le CAUE peut apporter une plusvalue. Cette démarche a déjà porté ses fruits, comme en témoigne notre accompagnement des projets de désimperméabilisation et de végétalisation des espaces publics et des cours d'écoles.

Je vous invite maintenant à prendre connaissance du rapport d'activité annuel, qui témoigne de nos actions et de nos réalisations au cours de cette année écoulée.

Je tiens à exprimer ma gratitude envers toute l'équipe et les administrateurs du CAUE pour leur engagement et leur confiance. Leurs efforts ont permis de mener à bien l'ensemble de nos missions.

Je suis convaincue que la lecture de ce rapport vous fournira des idées, des informations et des outils précieux pour améliorer la qualité de vie sur notre territoire.

Valérie TAURISSON Présidente du CAUE de la Corrèze Vice-présidente du Conseil Départemental

L'Assemblée Générale

En 2023, l'assemblée générale s'est déroulée à Saint-Angel avec l'accueil bienveillant de Madame Cornelissen, Maire. C'est sous la pluie que la municipalité a fait découvrir les aménagements paysagers et son gîte communal qui a bénéficé des conseils de restauration par le CAUE. Puis, la réunion statutaire a été l'occasion pour l'équipe de présenter l'activité, en détaillant certaines actions représentatives et de rappeler la démarche d'accompagnement des projets. A l'issue de la réunion, un repas a été servi dans le restaurant communal ouvert depuis peu et pour ceux qui le souhaitaient, une visite guidée du site de Saint-Nazaire par le paysagiste Nicolas Besse (membre du CA du CAUE) a clôturé cette journée.



Une année d'activités



42 communes conseillées avec 91 dossiers traités



153 conseils aux particuliers dont 33 en RDV au CAUE



14 actions de sensibilisation avec plus de 900 participants

Fédération Nationale des CAUE

La relation entre la FNCAUE et les CAUE est fondée sur une collaboration visant à promouvoir une approche responsable de l'aménagement du territoire, de l'architecture et de l'environnement.

Ensemble, ils œuvrent pour **sensibiliser, informer et accompagner** les collectivités territoriales, les professionnels du secteur de la construction, ainsi que le grand public, dans la prise en compte des enjeux liés à l'architecture, à l'urbanisme et à la préservation de l'environnement.

Les CAUE, présents au niveau départemental, agissent comme des relais de proximité, offrant **conseils et expertise** aux acteurs locaux pour des projets respectueux de leur environnement et de leur identité culturelle.

La FNCAUE, quant à elle, assure la coordination des actions des CAUE à l'échelle nationale, favorisant les échanges de bonnes pratiques, la mutualisation des ressources et la représentation des intérêts communs auprès des pouvoirs publics.

Ensemble, la FNCAUE et les CAUE contribuent à construire un cadre de vie harmonieux, durable et épanouissant pour tous, en encourageant **une approche participative** et concertée de l'aménagement du territoire.

Union Régionale CAUE Nouvelle-Aquitaine



Depuis 2017, le CAUE travaille étroitement avec l'URCAUE NA qui est un soutien mais aussi un porteur de projets à l'échelle régionale.

Concours photo «Raconte-moi ton arbre»



Du 24 avril au 30 novembre, les 12 CAUE de Nouvelle-Aquitaine, sous l'égide de leur Union Régionale (URCAUE), ont **valorisé** les arbres à travers l'organisation d'un concours organisé sur la plate-forme numérique de dépôt du site internet de l'URCAUE sur le thème « Raconte-moi ton arbre en Nouvelle-Aquitaine ». Les participants inscrivaient durant cette période 2 à 5 photos accompagnées d'un texte de présentation sur le site internet de l'URCAUE et relayée par les CAUE sur leurs différents réseaux sociaux et sur leurs sites internet. Le jury s'est réuni le 14 décembre pour délibérer sur les nombreuses candidatures et en retenir 24 pour la future exposition.

Réseau paysage à Vassivière



La journée « le paysage au cœur du projet de territoire » proposait de considérer le paysage comme un outil privilégié pouvant être pris à témoin afin de mettre en débat les liens entre un territoire et ses paysages. Cette journée permettait de partager différentes expériences pratiques, conduites à différentes échelles territoriales et d'engager un dialogue permettant l'émergence d'une urbanité et d'une ruralité renouvelées.

Fiches architecture XXème





Chaque CAUE est amené à produire des fiches illustrées, promouvant des réalisations architecturales emblématiques de son département. Le « panorama » ainsi constitué est visible sur le site de l'URCAUE et de chaque CAUE.

- Transformation d'une grange à Meyriganc-l'Église
- L'épicerie albussacoise

Plaquettes «Favoriser le vivant»

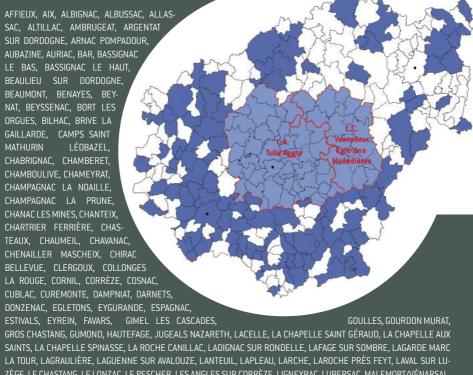


L'ambition de la plaquette « Favoriser le vivant sur sa commune » est de donner des clés pour agir à l'échelle de la collectivité en prenant en compte le vivant au quotidien dans les aménagements urbains.

La plaquette « **Favoriser le vivant sur son terrain** » permet d'agir à l'échelle de la parcelle.

Ces 2 plaquettes ont été créées par le CAUE de l'Hérault et adaptées à notre région par les CAUE de Nouvelle-Aquitaine.

Communes adhérentes



GROS CHASTANG, GUMOND, HAUTEFAGE, JUGEALS NAZARETH, LACELLE, LA CHAPELLE SAINT GÉRAUD, LA CHAPELLE AUX SAINTS, LA CHAPELLE SPINASSE, LA ROCHE CANILLAC, LADIGNAC SUR RONDELLE, LAFAGE SUR SOMBRE, LAGARDE MARC LA TOUR, LAGRAULIÈRE, LAGUENNE SUR AVALOUZE, LANTEUIL, LAPLEAU, LARCHE, LAROCHE PRÈS FEYT, LAVAL SUR LUZÈGE, LE CHASTANG, LE LONZAC, LE PESCHER, LES ANGLES SUR CORRÈZE, LIGNEYRAC, LUBERSAC, MALEMORT/VÉNARSAL, MARCILLAC LA CROISILLE, MARCILLAC LA CROZE, MARGERIDES, MÉNOIRE, MEYRIGNAC L'ÉGLISE, MEYSSAC, MONCEAUX SUR DORDOGNE, MONESTIER MERLINES, MONTAIGNAC SUR DOUSTRE, MOUSTIER VENTADOUR, NAVES, NESPOULS, NEUVIC, NOAILHAC, NONARDS, ORGNAC SUR VÉZÈRE, ORLIAC DE BAR, PANDRIGNES, PÉRET BEL AIR, PERPEZAC LE BLANC, PERPEZAC LE NOIR, PEYRELEVADE, PEYRISSAC, PIERREFITTE, REYGADES, RILHAC XAINTRIE, ROSIERS D'EGLETONS, SAILLAC, SAINT AUGUSTIN, SALON LA TOUR, SAINT BAZILLE DE MEYSSAC, SAINT BONNET L'ENFANTIER, SAINT CIRGUES LA LOUTRE, SAINT CLÉMENT, SAINT CYR LA ROCHE, SAINT ETIENNE AUX CLOS, SAINT FRÉJOUX, SAINT GENIEZ O MERLE, SAINT GERMAIN LES VERGNES, SAINT HILAIRE FOISSAC, SAINT HILAIRE LES COURBES, SAINT HILAIRE PEYROUX, SAINT HILAIRE TAURIEUX, SAINT JAL, SAINT JULIEN LE PÉLERIN, SAINT JULIEN MAUMONT, SAINT MARTIAL ENTRAYGUES, SAINT MARTIAL DE GIMEL, SAINT MARTIN LA MÉANNE, SAITN MARTIN SEPERT, SAINT MERD DE LAPLEAU, SAINT MEXANT, SAINT PANTALÉON DE LARCHE, SAINT PARDOUX LA CROISILLE, SAINT PAUL, SAINT PRIEST DE GIMEL, SAINT PRIVAT, SAINT SALVADOUR, SAINT SOLVE, SAINT SORNIN LAVOLPS, SAINT SULPICE LES BOIS, SAINT SYLVAIN, SAINT VIANCE, SAINT YBARD, SAINT SALVADOUR, SAINT SOLVE, SAINT FORTUNADE, SARRAN, SEGONZAC, SEILHAC, SÉRANDON, SEXCLES, SOUDAINE LAVINADIÈRE, SORNAC, SOUDEILLES, SOURSAC, TREIGNAC, TROCHE, TUDEILS, TULLE, USSAC, UZERCHE, VALIERGUES, VARETZ, VARS SUR ROSEIX, VIGEOIS, VIGNOLS, VITRAC SUR MONTANE, VOUTEZAC, YSSANDON

172 Communes

La démarche

Adhérer au CAUE de la Corrèze, c'est pour la commune la possibilité de :

- participer à la vie de l'association en devenant membre de l'Assemblée générale,
- solliciter le conseil d'une architecte, d'une paysagiste et urbaniste pour vous accompagner dans la définition et la concrétisation de vos projets d'aménagement, de construction, de réhabilitation ou de restauration,
- bénéficier du prêt d'expositions,
- mener des actions de sensibilisation,
- être assistée d'un professionnel pour les jurys de concours de maîtrise d'oeuvre,
- consulter notre documentation,
- être informée et invitée aux manifestations organisées par le CAUE.

L'adhésion d'une Communauté de communes ou d'agglomération se calcule par le cumul des cotisations des communes membres.

Communes de	moins de 200 hab.	60€
Communes de	200 à 499 hab.	100€
Communes de	500 à 999 hab.	180€
Communes de	1 000 à 1 999 hab.	350€
Communes de	2 000 à 10 000 hab.	700€
Communes de	plus de 10 000 hab.	1800€

Elargissement des adhésions

L'adhésion au CAUE a été élargie à d'autres publics, personnes physiques ou morales, dans les conditions suivantes :

	Particulier	20€
u	Association	50€
	Enseignement du premier degré	35€
D	Enseignement du second degré	120€
	Entreprise/professionnels	100€
	Etablissements publics	300€
	Membre bienfaiteur	don libr





Conseils

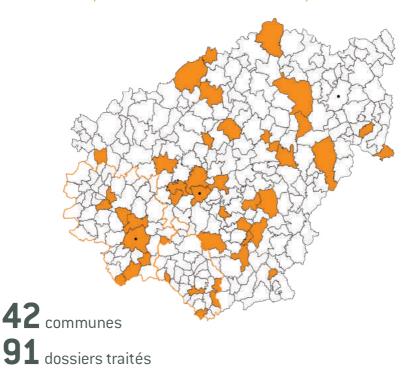
Le CAUE « est à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement » (Art. 7, loi du 3 janvier 1977, extrait).

Démarche

L'intervention du CAUE peut être sollicitée par simple appel téléphonique (à confirmer par courrier ou courriel). Une première rencontre sur place avec les élus permet à la conseillère, architecte, urbaniste ou paysagiste, de prendre connaissance du contexte général et de réfléchir ensemble au projet, de façon large et approfondie.

A l'issue de cette visite et selon le sujet, le CAUE rédige un document de réflexion préalable, de conseil technique ou de définition des enjeux qui dresse un état des lieux, précise le cadre du projet et guide le maître d'ouvrage sur une démarche cohérente. La remise sur place de ce conseil aux élus permet souvent de préciser les suites à donner.

En 2023, le CAUE est intervenu sur **91** dossiers à destination des collectivités. Qu'il s'agisse de rédiger des conseils ou de participer à des commissions techniques, ce sont **42** communes corréziennes qui sont concernées et **2** EPCI.



12

Partenariats

Le CAUE de la Corrèze multiplie les partenariats pour être le plus efficient possible dans les réponses à apporter aux collectivités qui le sollicite.

Corrèze Ingénierie



Partageant la même direction avec cette structure, quelques projets ont été CORREZE élaborés en concertation, avec une intervention du CAUE plutôt en amont.

Corrèze Tourisme



La proximité géographique de nos deux structures, hébergées dans les mêmes CORREZE locaux, permet des échanges réguliers entre les équipes.

Fondation du patrimoine



FONDATION Le CAUE a renforcé ce partenariat sur les missions de conseil aux collectivités (coréalisation de fiches conseils pour de la restauration de patrimoine non protégé), aux particuliers (information sur les aides) et la sensibilisation du grand public.

Le CAUE a développé ce partenariat sur les missions de conseil aux collectivités

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine



grâce à des réunions mensuelles de coordination. UDAP

<u>Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement (CPIE)</u>



CORRÈZE

Nos deux structures poursuivent leur partenariat via plusieurs thématiques Confort énergétique, animation d'ateliers de co-conception de cour d'écoles et de collèges, sensibilisation sur les plantes exotiques envahissantes ou le label Végétal local).

Convention avec le Parc Naturel Régional de Millevaches



Le périmètre du PNR de Millevaches en Limousin se situant sur les départements de la Corrèze, de la Creuse et de la Haute-Vienne, les trois CAUE ont signé une convention cadre de partenariat avec ce dernier. L'objectif est d'œuvrer ensemble à préserver, valoriser et sensibiliser aux patrimoines paysagers et architecturaux de Millevaches et d'encourager l'aménagement et le développement durable sur le territoire du PNR. Concrètement, les équipes interviennent en binôme sur de nombreux sites et pour des sujets où les regards méritent d'être croisés. Le travail spécifique d'animation d'ateliers de co-conception pour l'aménagement des cours d'école est conduit en binôme avec la chargée de mission Paysage du PNR.

<u>Urbanisme et paysage</u>

Planification



Le CAUE, en tant que **Personne Publique Consultée** (PPC), accompagne les collectivités qui en font la demande tout au long de la démarche d'élaboration d'un document d'urbanisme.

Il s'agit, le plus souvent, du suivi de Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux (PLUi) mais aussi d'un accompagnement lors de la mise en oeuvre de Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) qui se substituent aux Aires de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP), le suivi des programmes de politique urbaine (PCAET, Action Coeur de Ville,...). Le CAUE intervient autant durant

la phase de diagnostic, lors de l'élaboration du **Projet d'Aménagement et de Développement Durable** (PADD) que sur les règlements graphiques et écrits. Il porte une attention toute particulière sur la mise en oeuvre des **Orientations d'Aménagement et de Programmation** (OAP).

Les documents d'urbanisme, longs et complexes à mettre en oeuvre, doivent venir servir les projets communaux. Le CAUE, par sa connaissance du terrain, des identités et des enjeux mais aussi le suivi des projets, reste un allié de la commune pour donner du sens à ces documents.

CORREZE, TREIGNAC, DONZENAC, SAINT-SORNIN-LAVOLPS, BRIVE-LA-GAILLARDE, USSAC, CHAMBERET, LA-CHAPELLE-AUX-BROCS, SAINT-VIANCE, GIMEL-LES-CASCADES, NAVES, OBJAT, CA BASSIN DE BRIVE, CC MIDI CORREZIEN

Présentation des éléments bâtis et paysagers identitaires

Le CAUE poursuit l'**inventaire architectural et paysager** des éléments identitaires des communes de la Corrèze afin d'offrir aux collectivités et aux particuliers qui nous sollicitent, une expertise fondée sur une connaissance précise de leur territoire.

En amont d'une étude globale, nous proposons à la commune concernée de présenter devant l'ensemble du conseil municipal, le « recensement » réalisé **sous forme d'un diaporama commenté**. Cet inventaire permet d'esquisser une première réflexion sur les enjeux à prendre en compte dans l'élaboration du projet communal. Il sensibilise les élus sur les richesses de leur patrimoine à la fois bâti et paysager.

Marcillac-la-Croze

14

Aménagements de bourgs



Les collectivités ont de nombreux partenaires pour mettre en oeuvre leur programme d'aménagement de Bourg. Le CAUE reste l'**interlocuteur privilégié** pour rédiger, **en amont**, une note d'enjeux. Ce document illustré présente la commune, son évolution, mais surtout les enjeux et des préconisations pour répondre aux attentes des élus. Il donne des pistes de travail, parfois des exemples d'aménagement mais sans jamais dessiner le projet. La note doit être **annexée au cahier des charges** nécessaire au recrutement d'une équipe pluridisciplinaire.

- Rédaction Note d'Enjeux (Marcillac-la-Croze)
- Suivi d'études en cours (Treignac, Bort-Les-Orgues, Moustier Ventadour, La Roche-Canillac)

Espaces publics

Il semble que le « réflexe CAUE » soit acquis pour certaines communes concernant les « petits » **projets d'aménagement d'espaces publics**. Les demandes sont régulières et concernent des sujets très variés. Il convient de souligner que les élus sont de plus en plus soucieux de répondre aux **enjeux de l'amélioration du cadre de vie** dans la mise en oeuvre de leur projet. Cela passe notamment par le développement de la végétalisation, la désimperméabilisation dans le réaménagement des places/des rues et des **cours d'école**.

- RD en traverse (Saint-Bonnet-Les-Tours-De-Merle)
- Site touristique (Tours-de-Merle, Gimel-Les-Cascades)
- Cimetière (Saint-Mexant, Pandrignes, Champagnac-la-Prune, Argentat, Neuvic)
- Conseils mise en valeur abords petit patrimoine (Peyrelevade, Neuvic, Perpezac-Le-Blanc)
- Création d'aire de stationnement (Curemonte)
- Réaménagement d'une place (Champagnac-La-Prune, Argentat, Saint-Pardoux-La-Croisille, Pradines)
- Square, jardin public (Brive, La-Chapelle-aux-Brocs)
- Lotissement (Nespouls)
- Cour d'école (Egletons, Saint-Etienne-Aux-Clos, Neuvic, Lagraulière)





Zoom sur les ateliers de co-conception pour inventer une « cour idéale »

C'est la même méthode qui est proposée que ce soit pour imaginer l'évolution de cours d'école ou de cours de collège. L'animation ce fait en binôme avec une éducatrice environnement du CPIE ou la chargée de Mission Paysage du PNR. Des élèves (entre 10 et 15) sont élus ou sélectionnés pour représenter l'ensemble de leur classe (Ambassadeurs). Trois ateliers successifs leurs sont alors proposés (états des lieux/souhaits/plans et maquettes) en présence d'un élu et/ou d'un enseignant. Plusieurs scénarios se dégagent et sont expliqués à travers la réalisation de maquettes.

A partir de là, la structure s'organise pour en faire une synthèse et la faire chiffrer, soit directement par ses services, soit par un prestataire extérieur. Elle peut alors s'engager dans la recherche de financements.

Pour les classes uniques, dans les petites communes, l'animation se fait avec l'ensemble de la classe sur une demi-journée. Un travail en amont, de préparation des attendus, est demandé à l'enseignant(e).

- Collèges : Beaulieu, Objat, Tulle (V. Hugo), Bort-les-Orgues
- Écoles : Naves, Meymac, Saint-Pardoux-la-Croisille





Equipement communal - aide à la pré-programmation

Appelé par une collectivité qui s'interroge sur un édifice, existant ou à construire, le CAUE conseille, écoute, inventorie, repère, analyse, **élargit le débat**, expose et compare des scénarios. Il rédige systématiquement un rapport, enrichi de documents d'archives ou de photos de réalisations qui font référence. Il permet aux élus d'élaborer clairement une commande et d'exercer une vigilance accrue dans les phases suivantes du projet pour qu'il soit de la meilleure qualité possible.

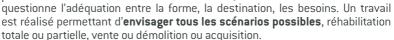
- Définir les enjeux en terme d'urbanisme, de paysage et d'architecture
- Apporter un point de vue architectural et programmatique
- Produire une note d'enjeux
- Accompagner le choix de la maîtrise d'oeuvre

Avenir des bâtiments communaux (réaffectation ou construction)

La réalisation d'un état des lieux du patrimoine bâti communal implique souvent de repenser l'organisation et la répartition de l'ensemble des activités. Ainsi, des transferts de locaux peuvent être envisagés.

Définir **de nouvelles affectations** à des bâtiments peuvent également entrainer des modifications de leur aspect extérieur pour qualifier leur nouvel usage ou améliorer leur confort.

Le CAUE analyse la pertinence des réaffectations potentielles de bâtiments ou de leur création,



- Analyser la pertinence des réaffectations potentielles (Saillac)
- Mairie, gîte, local associatif ... (Estivals)

Les équipements ouverts : Halles, abris ..



Il arrive que même de très petites communes aient une volonté d'investissement pour un équipement « actuel ». Par exemple, **les halles** sont plébiscitées ces derniers temps, en raison de leur polyvalence, de leur bon rapport qualité-prix et d'un besoin accru de lieux de rencontres abrités. Le CAUE étudie son intégration dans le site, ses caractéristiques architecturales et les impacts sur les abords.

- Abris (Saillac)
- Halle (Saint-Pardoux-la-Croisille)

18

Conseils techniques de restauration ou valorisation

Les communes font appel régulièrement au CAUE pour la restauration et la valorisation de leur patrimoine non protégé. Après visite sur place, le CAUE rédige une note d'intérêt patrimonial ainsi qu'une notice de conseils qu'il s'agisse d'entretien, de mise aux normes ou de restauration. Des recherches documentaires peuvent permettre de compléter l'information.

Petit patrimoine



Le petit patrimoine non protégé est très présent en Corrèze. Par conséquent, le CAUE est très régulièrement sollicité pour **accompagner** les communes.

- Fontaines, serves (Jugeals-Nazareth, Combressol, Goulles, Beaumont)
- Lavoirs (Jugeals-Nazareth, Combressol)
- Puits (Saint-Mexant, Combressol)
- Fours à Pain (Estivals, Pandrignes, Saint-Aulaire, Combressol)

Edifice religieux

Ces bâtiments patrimoniaux nécessitent souvent des travaux de restauration de petites envergures. Le CAUE apporte des **conseils ponctuels** pour de petits travaux permettant de **valoriser et conserver le bâti existant**. Pour les projets plus conséquents, le CAUE réoriente sur les compétences à mobiliser (AMO, bureaux d'études, architectes du Patrimoine...). Le lien est aussi fait avec les partenaires : Corrèze Ingénierie, Fondation du Patrimoine, CAOA.

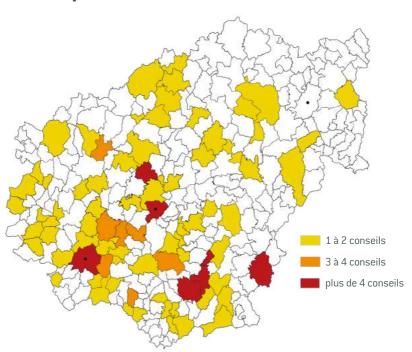
Eglises (Favars, Estivaux)

Commissions

Le CAUE est sollicité, en tant que **personne qualifiée**, pour participer à des jurys ou des commissions techniques :



- Jury de fin d'études pour le titre d'ouvrier professionnel dans la Restauration du Patrimoine Campus de Formation Professionnelle Compagnonnique (Brive)
- Jury de l'épreuve blanche de l'oral E7.1 du BTS Aménagement Paysager (Voutezac)
- CC Vézère Monédières Millevaches : Copil Petites Villes de Demain [PVD]
- PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne : Copil patrimoine
- PETR Vézère-Auvézère/PETR Haute-Corrèze Ventadour : Fond Leader, petit patrimoine
- Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT),
 Présentation des acteurs
- Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS)
- Villes et Villages fleuris (VVF)
- Commissions Tourisme et Handicap, Corrèze Tourisme
- Label « Jardin remarquable »
- Réseau paysage N-A



Un conseil personnalisé

Mission du CAUE

Le CAUE « fournit aux personnes qui désirent construire les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural, sans toutefois se charqer de la maîtrise d'oeuvre.» [Art. 7, loi du 03 janvier 1977, extrait]

Notre CAUE a acté, depuis 1998, que le conseil s'effectue dans nos locaux. Perdus par une documentation « à l'infini » repérée sur internet, les personnes trouvent au CAUE une aide attentive et personnalisée.

L'accueil des particuliers s'effectue dans les locaux du CAUE, un créneau de rendez-vous d'une heure est mobilisé pour chaque demande, parfois deux rendez-vous peuvent être nécessaires.

20

153 conseils ont été donnés dont 33 en RDV au CAUE

Un conseil, pour quel projet?

La plupart des demandes de conseils concernent **l'habitat individuel**. On observe une grande proportion de projets de rénovation avec des changements de destination de granges vers de l'habitat. Les projets de constructions neuves sont beaucoup moins récurrents.

On remarque aussi des sollicitations de personnes en **auto-construction ou auto-rénovation** qui disposent de peu d'accompagnement professionnel.

Certaines demandes, plus ponctuelles, concernent aussi des exploitants agricoles, des commerçants ou encore des SCI (petits immeubles collectifs pour du logement locatif).

Thématiques abordées

Le CAUE répond aux demandes des particuliers mais **élargit aussi la réflexion** afin d'alerter sur certains enjeux du territoire comme notamment le risque radon.

Pour les projets de rénovation, les particuliers sont demandeurs d'une méthodologie sur le projet de manière globale. Quels étapes sont à réaliser et dans quel ordre ? Quelles démarches administratives et structures à contacter (Service Urbanisme, ADIL, SPANC, UDAP ...) ? Quelles compétences doivent intervenir ? Quels diagnostics sont à réaliser ?

On observe peu la présence de maîtres d'oeuvre ou l'intention d'y faire appel. Des questions plus précises peuvent venir sur de l'aménagement intérieur, les matériaux à utiliser, la création d'ouvertures, le confort thermique, la gestion de l'humidité dans le bâti ancien...

Les demandes concernant la thermique pour des rénovations d'habitation (sans changements de destination) sont renvoyés vers les **Espaces France Rénov'**.

On remarque qu'une appétence particulière est présente sur la connaissance et le respect du patrimoine bâti local, l'architecture bioclimatique et les matériaux biosourcés.

Les particuliers trouvent au CAUE une aide et des conseils concernant la réalisations des dossiers de demande d'urbanisme. Mais aussi des informations sur les risques (radon, qualité de l'air...) et des enjeux important comme le confort d'été.

En ce qui concerne les aides financières, les particuliers sont informés et renvoyés en fonction du projet vers la **Fondation du Patrimoine, les Maisons de l'Habitat, le Département...**

Les projets de construction sont vus avec la **paysagiste-urbaniste conseillère** permettant d'aborder l'aménagement paysager, le stationnement, l'implantation de la construction... Les conseils vont plutôt porter sur l'insertion dans l'environnement existant, les matériaux extérieurs...

Les ouvrages de référence de la bibliothèque du CAUE sont aussi valorisés lorsque les particuliers qui souhaitent approfondir une thématique.





Sensibilisation

14 actions de sensibilisation pour un nombre de participants supérieur à 900.

Les Journées Européennes du Patrimoine



L'animation s'est déroulée au Haras National d'Arnac-Pompadour et s'est composée de deux temps. Une première visite concernait l'architecture équestre du 19ème siècle du site du Puy Marmont avec son évolution en «stade équestre» et une seconde visite sur l'aménagement paysager de l'hippodrome. Les deux visites ont été enrichies par le témoignage de la coordinatrice de la société de concours hippique, Mme Desbordes et l'ancienne coordinatrice de la société des courses, Mme Decouty.

Balade paysagère à Saint-Hilaire-les-Courbes



Le CAUE a postulé auprès du PNR Millevaches dans le cadre de son marché public pour conduire des animations grand public. Il s'agissait d'animer une balade paysagère sur le site du Puy du Mas récemment mis en valeur avec l'aménagement d'un sentier d'interprétation. Cette balade estivale rassemblait autant de locaux que de touristes.

24

Balade paysagère à Curemonte



L'association Entre Temps Curemonte (ETC) a sollicité le CAUE une nouvelle fois pour reconduire une **balade paysagère autour du bourg** dans le cadre de son marché aux plantes, à l'artisanat et aux produits locaux. L'histoire, la géologie, la végétation, l'urbanisation sont quelques uns des sujets abordés durant la déambulation.

Participation au Salon de l'habitat de Brive



Cette année encore, le CAUE a profité d'un stand mis à disposition par le Conseil Départemental. Grâce à ce **regroupement des services** (CD, ADIL et CAUE), les visiteurs ont pu facilement bénéficier de conseils d'un stand à l'autre ; un gain de temps apprécié. Ce salon contribue à promouvoir le CAUE, il aboutit à plusieurs prises de rendez-vous les semaines suivantes. C'est près de **250 plaquettes** qui ont été distribuées sur ce salon. Le CAUE expose aussi systématiquement un **échantillon de ses panneaux d'exposition**.

Participation au Carrefour des Collectivités de Brive



Evénement incontournable organisé par l'Association des Maires (ADM19), le Carrefour des collectivités a permis au CAUE de **présenter ses missions** et d'échanger avec de nombreux élus et décideurs publics du territoire.

CFPPA - Naves

Chaque année, sur une demi-journée, le CAUE **anime un module de formation** du CFPPA de Naves qui s'adresse aux agriculteurs et futurs agriculteurs. Il aborde le thème de l'accueil agrotouristique en abordant les sujets de la connaissance et du respect du bâti emblématique, des erreurs à ne pas commettre.

Association des Maires de la Corrèze - Objat



L'Association Départementale des Maires (ADM) de la Corrèze sollicite régulièrement le CAUE pour co-animer une réunion d'information sur la législation funéraire et l'aménagement des cimetières.

Conseil Départemental de la Corrèze - Tulle

Le CAUE est intervenu auprès de l'Assemblée Citoyenne du Département pour lui présenter son action d'animation d'atelier de co-conception auprès des écoles. Ceci en lien avec le projet de cette Assemblée liée à la gestion de l'eau qui est d'inciter à la végétalisation des espaces en milieu urbain.

Sensibilisation des scolaires

Enfants du Patrimoine - Arnac-Pompadour

Dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine (JEP), le Ministère de la Culture a initié en partenariat avec les CAUE, une **journée dédiée à la jeunesse**. Le CAUE a réalisé une visite commentée et sensorielle au Haras National d'Arnac-Pompadour avec les élèves de CM1 de l'école primaire de la commune. Le thème était l'architecture équestre du 19ème siècle sur le site du Puy Marmont.







26

Levez les yeux - Ussel

Le CAUE participe à une **journée dédiée à la jeunesse**, dans le temps du « mois du cadre de vie », en partenariat avec l'URCAUE Nouvelle-Aquitaine et la DRAC, durant les Journées Nationales de l'Architecture (JNA). Programmée en octobre 2023, l'animation a porté sur **l'architecture et la transition écologique**. Les lycéens et lycéennes de première et terminale de l'option art-plastique ont pu visiter et travailler sur le projet de la micro-folie «La Grange» à Ussel.

Classe Patrimoine - Sexcles

Le PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne a lancé un projet expérimental de « Classe Patrimoine ». Ce projet a permis à une classe de CM1-CM2 de l'école de Beaulieu de réaliser des visites sur la thématique du patrimoine de proximité. Le CAUE a été sollicité pour la réalisation d'une visite architecturale du bourg de Sexcles mettant en valeur les caractéristiques de la Xaintrie.

Visite commentée de la renaturation - Tulle

C'est sur la thématique de la Nature en Ville que le CAUE a été sollicité pour animer une **promenade urbaine dans Tulle** (renaturation de la Corrèze, enherbement du cimetière, permis de végétaliser, projet d'aménagement de la Place Maschat) pour les BTS Gestion et Protection de la Nature (GPN) et Développement, Animations des Territoires Ruraux (DATR) du lycée agricole de Neuvic.

LEGTPA - Brive Vouteac

Chaque année, le CAUE intervient auprès des élèves de première année du Lycée Agricole Henri Bassaler Brive-Voutezac pour **présenter ses missions** et les illustrer par des actions concrètes (note d'enjeux, urbanisme, cour d'école).

30 ans de la loi Paysage - Tulle

Dans le cadre du Réseau Paysage départemental piloté par la DDT, le CAUE a été amené à co-animer avec la paysagiste conseil de l'Etat deux demi-journées pour marquer les 30 ans de la loi Paysage. L'une à l'attention des élèves du collège Victor Hugo de Tulle (3 classes de 4ème) et l'autre pour des élèves du Lycée Edmond Perrier (2 classes de seconde et une classe de terminale). C'est à chaque fois par une balade urbaine que les élèves ont pu être sensibilisé à la question du paysage puis via une projection et une animation autour de leurs ressentis.







Revue de presse

ARCHITECTURE ■ Le Conseil a tenu son assemblée générale à Saint-Angel Le CAUE aide aussi les particuliers

distinction of the community of the communities is dent vorte, calls du minier et de CARLE De ferman à la manier et de CARLE De ferman à la manier de de CARLE De ferman à la manier de des de la communitie de la communitation de la communitation des pro-



PAYS DE BEAULIEU

Beaulieu - La découverte du patrimoine au menu des CM1-CM2



Le stern Classe poin meiler CM (CM (200)). By the stern Classe poin meiler CM (CM (200)). By the stern conservation of the sterim near the stern conservation of the stern con

Uzerche - Ma cour idéale à l'école des **Buges**



Les élèves ont participé à plusieurs ateliers afin de définir leur "cour idéale" - © DR

Le programme Ma cour idéale est une démarche de co-conception pour le réaménage-ment des cours du haut et du bas de l'école des Buges, conduite par la municipalité et le CAUE (Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement) de la Corrèze à Uzerche.

Ce programme implique tous les acteurs de l'école : les élèves en premier lieu, mais également les professeurs et le personnel d'encadrement qui ont été associés au travers d'ateliers de concertation.

Il a pour objectif de repenser ces espaces comme des îlots de fraicheur avec un espace mieux partagé par tous, et axé sur le bien-être des enfants, leurs besoins fondamentaux de mouvement, d'exploration et de contact avec la nature.

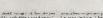
À ce titre, les ambassadeurs de chaque classe, représentants de leurs collègues élèves, ont présenté leurs maquettes de cet espace qu'ils aimeraient voir réaménagé, afin d'offrir des espaces plus naturels, davantage de végétation, quelques aménagements ludiques en complément, ou en remplacement, de ceux déjà existants, ainsi que des coins calmes.

Tous semblaient enthousiastes à l'idée d'aménager un talus aujourd'hui inutilisé et d'y créer de petits gradins pour les spectacles scolaires, positionner un toboggan entre les cours du haut et du bas, ou encore adapter la taille des arbres de la cour afin qu'ils produisent davan-

tage d'ombre au fil des années. Suite à la présentation des maquettes par les élèves, le CAUE doit les réinterpréter en cahier des charges, puis ce sera à la commune d'en évaluer la faisabilité technique et financière. Ces aménagements pourraient intervenir dans le courant de l'année 2023, en fonction des

contraintes budgétaires.

CARREFOUR DES COLLECTIVITÉS... environnement



conneil. to CAR compeler qu'i consulle agalerent les particuliers, genitale-ment, dans buus projots de contraction, restaute-tion nu d'univangement coèrtieux. Toutes les riber motivants anno ser le site intornet de CAUE. www.caestx.timens. Con-tact. 10,55,28,06,48; www.forebook.com/con-correct; www.insta-gram.com/cone_19.



dep Sorth, orde titles good kannet.

Les comme de colore et college de la college de l

Enedia cide les villes a lutter contre le gaspillage d'électricité

C'est une socrée bonne nouvelle.

29

L'équipe du CAUE



Directeur

M. Maxime Estrade

Paysagiste-Urbaniste OPQU Mme Sandra Nicolle





Responsable Administratif, graphiste

Mme Sabrina Agnoux

(arrivée mi-février) Architecte conseillère

Mme Lucie Lemirre





Architecte conseillère vacataire (janv. - juin)
Mme Dominique Moiriat

Participation à des journées techniques

- Label Végétal Local, Objat et Argentat
- Plantes Exotiques Envahissantes (PEE), Argentat
- Journée Master Classe, Enjeux du territoire (CCI, CA, CMA), Tulle
- Réseau Paysage NA Rencontres « Le paysage au coeur du projet de territoire », Vassivière
- Construire et rénover en bâtiments passifs (DDT19), Tulle
- La démarche de Saint-Léonard-de-Noblat (87), De la stratégie de revitalisation à la renaturation du bâti ancien (PQ-NA)
- Club observation et stratégie Foncière Formes urbaines & consommation d'espace (Région), Bordeaux
- Qualité de l'air et le Radon (ARS et DDT), Tulle

Le Conseil d'Administration

Présidente

Mme TAURISSON Valérie, conseillère départementale du canton de Brive 1

Vice-Président

M. DELPECH Jean-Jacques, conseiller départemental du canton de St Pantaléon de Larche

Réprésentants des collectivités locales

Mme BOISSIERAS Pascale, conseillère départementale du canton de l'Yssandonnais

M. AUDEBERT Michel, maire de Troche

Mme COULAUD Danielle, maire de Margerides

Mme DUCLOS Florence, maire déléguée de Malemort

Mme BOSSELUT Sabine, maire de Saint-Martin-Sepert

Représentant les personnes qualifiées

M. BESSE Nicolas - paysagiste concepteur

M. PENY Philippe - architecte, Secrétaire

Représentants de l'Etat

Mme SAADE Marion, Directrice de la Direction Départementale des Territoires

M. MALROUX Dominique, Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale

M. PÉROT Elisabeth, Architecte des Bâtiments de France

Représentants des professions concernées

M. SOUFFRON Vincent, CROAL

Mme LATOUR Anne-Marie, architecte

M. LEGENDRE François - FDB 19

M. SERMADIRAS Francis - CAPEB 19

Membres désignés par les compagnies consulaires

M. BRISSEAU Olivier - CCI de la Corrèze. Trésorier

M. CROISILLE Eric - Chambre des Métiers

M. MERPILLAT Jean-Paul - Chambre d'Agriculture

Membres élus par l'Assemblée Générale

M. ARMENAUD William - paysagiste concepteur

M. GLENZ Richard - maire adjoint à la mairie d'Argentat sur Dordogne

M. POUGET Roland

M. MOISSON Albert - maire de Neuville, désigné par l'association des maires

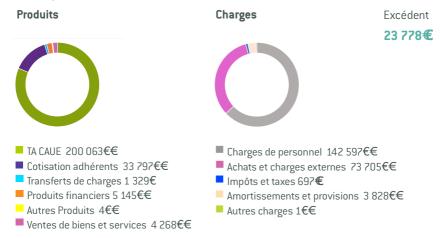
M. FERRE Charles - maire d'Egletons, désigné par l'association des maires, Secrétaire Adjoint

Représentante élue par le personnel du CAUE

Mme AGNOUX Sabrina, responsable administrative, graphiste

Bilan annuel

Compte de résultat 2023



La Taxe d'Aménagement (TA), ça fonctionne comment?

1% TA = ancienne TD CAUE + ancienne TD ENS

Entrée en vigueur au 1^{er} mars 2012, la TA a été votée au taux de 1% par le Conseil Départemental de le Corrèze. Ce taux est réparti entre la politique de protection des Espaces Naturels Sensibles (ENS) et le CAUE.

En 2023, la répartition a été votée ainsi :

1% TA = 0.2187 % CAUE + 0.7813% ENS

914 783 € = 200 063 € + 714 720 €

Le budget de fonctionnement du CAUE provient essentiellement d'une partie des recettes de **la part départementale de la Taxe d'Aménagement** (TA), votée par le Conseil Départemental. Les adhésions complètent cette ressource principale. Cette année, le résultat est **excédentaire** grâce à une gestion rigoureuse des dépenses.

L'embauche d'une jeune architecte à la suite de l'ancienne architecte conseillère a permis de rééquilibrer les dépenses de personnel. Pour autant, certains frais restent fixes et deviennent incomprésibles. La part d'affectation de la Taxe d'Aménagement restent stable par rapport à l'année passée et les adhésions ont légèrement augmenté.

Un CAUE pour quoi, pour qui?

Le CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) est un service public d'intérêt général qui aide tous les maîtres d'ouvrage et encourage la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et des paysages.

Le CAUE est un organisme investi d'une mission d'intérêt public, né de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977. Il a pour objectif de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement dans le territoire départemental et pour mission le conseil aux collectivités locales sur leurs projets, la formation des maîtres d'ouvrages et des professionnels, l'information et la sensibilisation du public, l'information et le conseil aux particuliers qui désirent construire ou rénover.

Le CAUE est créé à l'initiative des responsables locaux et présidé par un élu local. C'est un organe de concertation entre les acteurs impliqués dans la production et la gestion de l'espace rural et urbain.



Les CAUE en chiffres

(source : repères et chiffres clés - 2019 FNCAUE)

93 CAUE au 1er janvier 2019

3/4 CAUE agissant dans une Union Régionale

1 205 professionnels au service des territoires

2 116 administrateurs



45 quai Aristide Briand - 19000 Tulle tél. 05 55 26 06 48







courriel contact@caue19.fr facebook www.facebook.com/cauecorreze Instagram www.www.instagram.com/caue_19